

La **Fédération de natation du Québec** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

**I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX - NATATION**

**A) CATÉGORIES DE LA FÉDÉRATION POUR ÉTÉ 2011 ET ÉTÉ 2012**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGES</b>	<b>SEXES</b>
<b>Nageurs génériques* en 2011</b>	<b>Nageurs génériques* en 2012</b>	
Né en 2000 et après	Né en 2001 et après	M+F
Né en 1999 et 1998	Né en 2000 et 1999	M+F
Né en 1997 et 1996	Né en 1998 et 1997	M+F
Né en 1995 et avant	Né en 1996 et avant	M+F

Pour 2012, uniquement les nageurs nés 1996 à 2000 seront éligibles pour la sélection, lors de cette rencontre, pour former l'équipe régionale

<b>Nageurs OSQ* (Olympiques Spéciaux du Québec) En 2011</b>	<b>Nageurs OSQ* En 2012</b>	
Né entre 1971 et 1980 (inclusivement)	Né entre 1972 et 1981 (inclusivement)	M+F
Né entre 1981 et 1989 (inclusivement)	Né entre 1982 et 1990 (inclusivement)	M+F
Né en 1990 et après	Né en 1991 et après	M+F

Pour 2012, uniquement les nageurs nés en 1991 et après seront éligibles pour la sélection lors de cette rencontre pour former l'équipe régionale

<b>Paranageurs En 2011</b>	<b>Paranageurs En 2012</b>	
Né entre 1971 et 1992 (inclusivement)	Né entre 1972 et 1993 (inclusivement)	M+F
Né entre 1993 et 1999 (inclusivement)	Né entre 1994 et 2000 (inclusivement)	M+F
Né en 2000 et après	Né en 2001 et après	M+F

Pour 2012, uniquement les nageurs nés en 1994 à 2000 seront éligibles pour la sélection lors de cette rencontre pour former l'équipe régionale

<b>Nageurs eau libre* En 2011</b>	<b>Nageurs eau libre* En 2012</b>	
Né en 1998 et avant	Né en 1999 et avant	M+F

Pour 2012, uniquement les nageurs nés 1995 à 1997 seront éligibles pour la sélection lors de cette rencontre pour former l'équipe régionale

**\* Toutes les catégories d'âge doivent être par année de naissance.**

**B) AFFILIATION**

Afin de participer aux finales régionales 2011 et 2012, les nageurs ont l'obligation d'être inscrits dans un club comme nageur de catégorie 'compétitif' ou 'non compétitif'.

Afin de participer à la Finale provinciale 2012, les nageurs en piscine et en eau libre doivent tous être inscrits dans un club dans la catégorie nageur 'compétitif', à la date limite des inscriptions. De plus, les nageurs OSQ doivent être aussi membres des Olympiques Spéciaux du Québec.

**C) ADMISSIBILITÉ**

- La finale régionale 2012 en piscine et en eau libre est ouverte à tous les nageurs de catégorie 'compétitif' ou 'non compétitif' en excluant les nageurs ayant le brevet Sport Canada (Senior) ou identifiés « Excellence » par la Fédération de natation du Québec.
- Le Championnat canadien Groupe d'âge en piscine à Calgary se termine le 29 juillet 2012. Le nageur qui désire aussi participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec en piscine devra prévoir son retour afin d'être présent à l'autobus au départ de sa délégation régionale le 30 juillet 2012 ou organiser son transport afin de pouvoir faire accréditer le 30 juillet 2012 à Shawinigan, s'il a reçu une autorisation de sa délégation régionale. Aucune accréditation ne sera acceptée le 31 juillet 2012 pour le nageur générique en piscine, le nageur sera alors exclu de la délégation régionale.
- Le Championnat canadien 5 km en eau libre à Calgary se termine le 30 juillet 2012. Le nageur eau libre qui désire aussi participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec en eau libre devra prévoir son retour et organiser son transport afin de pouvoir se faire accréditer le 31 juillet 2012 à Shawinigan. Aucune accréditation ne sera acceptée le 1<sup>er</sup> août, le nageur eau libre sera alors exclu de la délégation régionale.
- Les règles de sécurité établies par la Fédération de natation du Québec doivent être respectées. L'organisation d'une finale régionale en 2011 en piscine à l'intérieur d'une association de natation ou d'une région des Jeux du Québec est **obligatoire** pour la participation de cette région à la Finale provinciale d'été 2012.
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans la catégorie de nageurs génériques, lors de la finale régionale de 2011 afin de rendre ces catégories éligibles à la Finale provinciale 2012.
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans la catégorie nageur OSQ lors de la finale régionale de 2011 afin de rendre la catégorie éligible à la Finale provinciale 2012 à l'exception de la région qui n'a jamais eu antérieurement de participant dans cette catégorie à une Finale provinciale ou à une finale régionale. Votre région pourra identifier le Championnat provincial OSQ comme la rencontre finale régionale en 2011 pour vos nageurs OSQ.
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans la catégorie paranageur lors de la finale régionale 2011. Votre région pourra identifier le Défi Sportif comme la rencontre finale régionale en 2011 pour vos paranageurs.
- Pour 2012, les paranageurs et OSQ doivent obligatoirement participer à la même finale régionale que les nageurs génériques de leur région pour se qualifier à la Finale provinciale 2012.
- Aucune finale régionale en piscine ne sera autorisée les **12-13 mai 2012** car les nageurs OSQ doivent ← participer au Championnat provincial Olympique Spéciaux du Québec.
- Un nageur générique en piscine, un paranageur et un nageur OSQ en piscine a le droit de participer qu'à une seule sélection de finale régionale en piscine en 2012. S'il participe à une deuxième finale régionale en piscine, ce nageur sera disqualifié de la Finale provinciale en piscine en 2012.
- Chaque nageur en eau libre participe à une seule finale de sélection régionale en eau libre en 2012. Un nageur sera disqualifié de la Finale provinciale s'il participe à une deuxième finale régionale en eau libre en 2012.
- Les Finales régionales en eau libre en 2011 et 2012 peuvent se faire sur le territoire du Québec sans restriction à sa propre région ou de son association de natation.
- La date limite pour tenir la finale de sélection régionale en eau libre en 2012 sera le lundi 9 juillet 2012.

- Le nageur générique né en 1997 ou 1996 a le choix de participer à la qualification pour la Finale provinciale en piscine et en eau libre.
- Le nageur générique né en 1997 ou 1996, s'il se qualifie pour son équipe régionale en piscine et en eau libre, devra choisir de participer à la Finale provinciale 2012 en piscine ou à celle de l'eau libre. Le nageur doit donner son choix le jour suivant sa sélection en eau libre, sinon il doit demeurer avec sa sélection en piscine.

**D) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile.

Seulement en cas de protêt d'admissibilité

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. ».

**E) CLASSEMENT ET POINTAGE**

Aucun pointage et pas de classement de club, seules les règles de sélection de l'équipe sont retenues.

**F) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE 2012 – ÉQUIPE NATATION EN PISCINE**

- La sélection de l'équipe régionale des nageurs en piscine doit se faire à partir des résultats d'une compétition identifiée comme finale régionale des Jeux du Québec comprenant toutes les épreuves au programme de la Finale provinciale 2012 pour les nageurs génériques, paranageurs et nageurs OSQ.
- Les sélections peuvent se faire à l'intérieur des onze associations de natation ou par région des Jeux du Québec.
- Cette rencontre peut se faire selon un programme de finales contre la montre ou séries éliminatoires et finales. Advenant qu'il y ait des séries éliminatoires et des finales, seuls les temps réalisés lors des finales seront reconnus pour la sélection de l'équipe. La sélection doit se faire en bassin de 25 m.
- La formation de l'équipe régionale doit respecter les règles préétablies de la Fédération de natation du Québec.
- Aucun essai de temps n'est permis lors de la finale régionale.

**G) CRITÈRE MINIMUM DU NAGEUR GÉNÉRIQUE POUR ÊTRE MEMBRE DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE**

- Le nageur doit avoir atteint le niveau **Provincial développement né 2000-1999** dans les épreuves suivantes 100m QNI ou 200m QNI et 200m LIBRE ou 400m LIBRE au moment où se termine sa dernière épreuve de sa finale régionale en 2012.
- Age minimum : Né en 2000.

**« Les 10 meilleures femmes et les 10 meilleurs hommes, né 1996 à 2000, seront sélectionnés selon les critères ci-dessous »:**

- Le nageur doit obligatoirement participer à la finale régionale pour être admissible à la sélection de l'équipe régionale en vue de la Finale provinciale.
- Un nageur doit être inscrit à un minimum de deux épreuves individuelles lors de la sélection.
- Les nageurs de la catégorie d'année 2000-1999 peuvent participer à l'épreuve 200m PAPILLON s'ils ont réalisé les standards d'admissibilité P2 de leur catégorie d'âge au 200m QNI ou 400m QNI et 200m LIBRE ou 400m LIBRE au moment où s'est terminée la finale régionale 2012.
- Les nageurs de la catégorie d'année 1998-1997 peuvent participer aux épreuves 200m PAPILLON et 400m QNI s'ils ont réalisé les standards d'admissibilité P1 de leur catégorie d'âge dans une épreuve de QNI et de LIBRE au moment où s'est terminée la finale régionale 2012.
- Les nageurs de la catégorie d'année 1996 peuvent participer aux épreuves 200 papillon et 400 QNI s'ils ont réalisés les standards d'admissibilité P1 de leur catégorie d'âge au moment où se termine la finale régionale 2012.
- Un nageur qui remporte une épreuve individuelle est normalement sélectionné sur l'équipe. Cependant, advenant le cas où il y aurait 11 gagnants et plus d'une épreuve individuelle, les 10 meilleures performances des gagnants, selon la table des performances FNQ Femme et Homme applicable pour les Jeux du Québec 2012 « Petit bassin », détermineront alors les membres de l'équipe. S'il y a égalité, sur la table de performance de FNQ pour la dixième place disponible, la deuxième meilleure performance selon la table de FNQ des athlètes en égalité sera alors retenue.
- Si l'équipe est incomplète, (moins de 10 gagnants) elle sera complétée par les meilleurs pointages selon la table de performance FNQ Femme et Homme applicable pour les Jeux du Québec 2012 « Petit bassin » des deuxièmes positions par épreuve. Lorsqu'un athlète a été retenu pour sa performance dans une épreuve, l'athlète ayant le meilleur pointage sur la table des performances pour une deuxième position dans une autre épreuve doit être retenu. Si la sélection est de nouveau incomplète, l'équipe sera complétée avec les meilleurs pointages des troisièmes positions et ainsi de suite. Ce processus doit être suivi jusqu'à ce que l'équipe soit complète tout en respectant le critère minimal que le nageur doit être de niveau provincial développement né 2000-1999.
- Aucune substitution n'est permise et on doit obligatoirement respecter l'ordre de sélection.

Femmes : voir FNQ 2010-2014 Table de performance Jeux du Québec en petit bassin (25m) FEMME

[http://www.fnq.qc.ca/doc/doc/00002106\\_Table\\_performance\\_JdQ\\_2010-2014\\_25m\\_Femme.pdf](http://www.fnq.qc.ca/doc/doc/00002106_Table_performance_JdQ_2010-2014_25m_Femme.pdf)

Hommes : voir FNQ 2010-2014 Table de performance Jeux du Québec en petit bassin (25m) HOMME

[http://www.fnq.qc.ca/doc/doc/00002105\\_Table\\_performance\\_JdQ\\_2010-2014\\_25m\\_Homme.pdf](http://www.fnq.qc.ca/doc/doc/00002105_Table_performance_JdQ_2010-2014_25m_Homme.pdf)

- Tout en respectant les règles de sélection précédentes, il y aura identification d'un 1<sup>er</sup> et d'un 2<sup>ième</sup> substitut par sexe afin de compléter l'équipe en cas de désistement avant la date limite de remplacement pour la finale provinciale.

### **Paranageurs**

Sélection de +/- 2 nageurs au total des filles et des garçons par région pour un total de 38 pour l'ensemble des régions.

Pour l'ensemble des résultats des finales régionales, les 2 participants (nageur et/ou nageuse) qui ont le plus haut pointage sur la charte de performance IPC par région, par ordre décroissant de performance. Après la sélection à 2 nageurs et/ou nageuses par région, si on n'a pas atteint 38 nageurs et/ou nageuses; on poursuit avec un 3e nageur par région jusqu'à la limite de 38 nageurs et/ou nageuses.

On arrête après la sélection du 3e nageur même si on n'a pas atteint la limite de 38 nageurs et/ou nageuses.

Épreuves au programme lors de la sélection : 50m libre, 100m libre, 50m dos, 50m brasse

### **Olympiques Spéciaux du Québec**

« Les 2 meilleures Femmes et les 2 meilleurs Hommes nés en 1991 et après seront sélectionnés selon les critères ci-dessous » :

Le pointage le plus élevé au cumulatif des trois (3) épreuves, selon le système de pointage suivant :

1 <sup>e</sup> position = 7 points	2 <sup>e</sup> position = 5 points	3 <sup>e</sup> position = 4 points
4 <sup>e</sup> position = 3 points	5 <sup>e</sup> position = 2 points	6 <sup>e</sup> position = 1 point

Note : Si la sélection a lieu dans une piscine 8 couloirs : 9-7-6-5-4-3-2-1 points

Si sélection piscine 10 couloirs : 11-9-8-7-6-5-4-3-2-1 points

### **Épreuves au programme lors de la sélection : 50m libre, 50m dos, 50m brasse**

Tout en respectant les règles de sélection précédente, il y aura identification d'un 1<sup>er</sup> substitut par sexe afin de compléter l'équipe en cas de désistements avant la date limite de remplacement pour la Finale provinciale.

## **H) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE 2012 – ÉQUIPE NATATION EN EAU LIBRE**

**Les deux meilleures femmes et les deux meilleurs hommes nés 1995 à 1997 seront sélectionnés selon les critères ci-dessous :**

- La sélection de l'équipe des nageurs en eau libre doit se faire à partir des résultats d'une seule compétition identifiée comme Finale régionale des Jeux du Québec et être obligatoirement présentée en eau libre.
- Tous les nageurs d'une région doivent participer à la même finale régionale en eau libre.
- La sélection régionale en eau libre 2012 peut se faire sur le territoire du Québec sans restriction à sa propre région ou de son association de natation.
- Le nageur devra obligatoirement avoir complété l'épreuve du 5 km en eau libre et se classer parmi les deux premiers lors de cette sélection. En cas de désistement, on sélectionnera les nageurs suivants par ordre de classement.

### **PROGRAMME DES ÉPREUVES**

- 5 km en eau libre est l'épreuve de sélection pour la finale provinciale.
- 1 km et 2 km en eau libre sont des épreuves de participation visant la promotion du sport

II. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012

A) CATÉGORIES

NATATION EN PISCINE

	ÂGES	SEXES
<u>En piscine (générique) :</u>	01/01/96 au 31/12/2000	M+F
<u>En piscine (paranageur) :</u>	01/01/94 au 31/12/2000	M+F
<u>En piscine (OSQ) :</u>	01/01/91 et après	M+F

Épreuves en piscine (nageurs génériques):

50m libre, 200m libre, 400m libre, 50m dos et 200m dos, 50m brasse et 200m brasse, 50m papillon et 200m papillon\*\*, 100m quatre nages, 200m quatre nages, 400m quatre nages, 4 X 50m relais libre, 4 X 50m relais quatre nages

\*\* Un nageur né en 2000 et 1999 peut participer au 200m papillon s'il a atteint les standards P2.

Chaque nageur générique peut participer à un maximum de trois épreuves individuelles et deux relais.

Épreuves en piscine (paranageurs):

50m libre, 100m libre, 50m dos, 50m brasse  
Chaque paranageur peut participer à un maximum de 4 épreuves individuelles.

Épreuves en piscine (nageurs OSQ):

50m libre, 50m dos, 50m brasse, 4 x 50m relais libre (mixte)  
Chaque nageur OSQ peut participer à un maximum de 3 épreuves individuelles et d'un relais

NATATION EN EAU LIBRE

	ÂGES	SEXES
	01/01/95 au 31/12/97	M+F

Épreuves en eau libre: 2 x 500m relais libre, 2 x 500m relais libre mixte, 2km et 5km



**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION POUR LA NATATION**

**Épreuves en piscine (nageurs génériques et paranageur) :**

20 athlètes génériques (10 hommes et 10 femmes maximum par région)  
Entre 0 et 3 athlètes paranageur selon les qualifications  
2 entraîneurs

**Épreuves en piscine (Olympiques Spéciaux du Québec)**

4 athlètes (2 hommes et 2 femmes maximum par région)  
2 entraîneurs

**Épreuves en eau libre:**

4 athlètes (2 hommes et 2 femmes maximum par région)  
1 entraîneur

Plus un gérant d'équipe pour l'ensemble de l'équipe de natation.

Note : Les entraîneurs et gérants doivent avoir au moins 18 ans pour la journée prévue de l'accréditation de la délégation à la Finale provinciale.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

**En piscine générique, paranageur et eau libre :** Doivent posséder un niveau 1 complété du PNCE minimum, ou l'entraîneur des fondements de la natation formé.

**En piscine (OSQ) :** Les deux entraîneurs doivent avoir suivi au moins une des formations suivantes :

- Le volet technique niveau 1 CSO (Canadian Special Olympic)
- Cours d'entraîneur communautaire d'Olympiques Spéciaux Canada
- Cours d'entraîneur de compétition d'Olympiques Spéciaux Canada

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les athlètes doivent être affiliés à la Fédération de natation du Québec au moment de l'inscription des athlètes à **SPORTSQUEBEC, soit le 17 juillet 2012.**

**E) RÈGLES D'INSCRIPTION EN PISCINE**

- La région peut inscrire un maximum de 2 nageurs par épreuve individuelle et de 2 équipes par épreuve de relais.
- Chaque nageur doit participer à un minimum de 2 épreuves individuelles.
- Chaque nageur peut participer à un maximum de 3 épreuves individuelles et 2 relais.
- Les nageurs de la catégorie d'année 2000-1999 peuvent participer à l'épreuve 200m PAILLON s'ils ont réalisé les standards d'admissibilité P2 de leur catégorie d'âge au 200m QNI ou 400m QNI et 200m LIBRE ou 400m LIBRE au moment où s'est terminé la finale régionale 2012.

- Les nageurs de la catégorie d'année 2000-1999 peuvent participer à l'épreuve 400m QNI s'ils ont réalisé les standards d'admissibilité P1 de leur catégorie d'âge au 100m QNI ou 200m QNI et 200m LIBRE ou 400m LIBRE au moment où s'est terminée la finale régionale 2012.
- Les nageurs de la catégorie d'année 1998-1997 peuvent participer aux épreuves 200m PAPILLON et 400m QNI s'ils ont réalisé les standards d'admissibilité P1 de leur catégorie d'âge dans une épreuve de QNI et de LIBRE au moment où s'est terminée la finale régionale 2012.
- En respectant ces règles, l'équipe d'entraîneurs sélectionnés de la région aura la responsabilité de former la meilleure équipe possible.
- S'il y a litige, un comité d'appel formé par la Fédération de natation du Québec émettra ses recommandations afin d'en venir à une solution.

**Paranageurs :** Chaque nageur peut participer à un maximum de 4 épreuves individuelles. La région est limitée à l'inscription de 2 nageurs par épreuve individuelle, s'il y a 3 athlètes paranageur sur l'équipe.

**Olympiques Spéciaux du Québec :** Chaque nageur peut participer à un maximum de 3 épreuves individuelles et d'un relais.

#### **RÈGLES D'INSCRIPTION EN EAU LIBRE**

- Chaque nageur peut participer aux 4 épreuves inscrites au programme soit: 2 X 500m relais libre, 2 X 500m relais libre mixte et les épreuves individuelles de 2km et 5 km.
- Pour s'inscrire dans les épreuves de 2 X 500m relais libre, une région doit avoir 2 nageurs du même sexe.
- Pour l'épreuve du 2 X 500m relais libre mixte, la composition de l'équipe doit obligatoirement inclure un minimum d'un participant du sexe opposé. Une région avec une délégation complète peut inscrire deux relais mixtes.

#### **F) SURCLASSEMENT**

Aucun

#### **G) SUBSTITUTION**

- Dans le cas où un nageur doit être remplacé par un substitut à compter du 16 juillet 2012, ce nageur nagera les mêmes épreuves que le nageur substitué.  
S'il doit y avoir une substitution d'un nageur avant le 16 juillet 2012, ce sera à la région de décider s'il y a un remaniement des épreuves des nageurs de l'équipe, tout en respectant les critères de formation de l'équipe, ou que le substitut nage les mêmes épreuves que le nageur substitué.

#### **H) CLASSEMENT ET BANNIÈRE - NATATION**

- Une bannière pour la région gagnante pour la natation.
- Le classement natation est le total des points accumulés par les nageurs génériques, paranageurs et nageurs OSQ en piscine et nageurs en eau libre.

**I) POINTAGE NATATION EN PISCINE**

- Des finales A et B en piscine pour chacune des épreuves individuelles et des épreuves de relais.
- Pointage pour les finales A et B ou 12 meilleurs nageurs dans les épreuves finale par le temps :
  - Finales A
  - 68-59-52-47-44-41
  - Finales B
  - 38-35-33-31-29-27
  - Pointage pour la 12<sup>ème</sup> place et moins.
  - 26-25-24-23-22-21-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1
  - La 38<sup>ème</sup> position obtient un point et s'il y a des nageurs après la 38<sup>ème</sup> position, ils obtiennent tous un point.
  
- Pointage pour les épreuves où il y aurait 12 nageurs et moins en finale d'une épreuve individuelle en piscine et s'applique aussi dans les épreuves de relais où 12 équipes et moins en finales de relais en piscine.
  - 12 nageurs ou 12 relais : 68-59-52-47-44-41-38-35-33-31-29-27
  - 11 nageurs ou 11 relais : 68-59-52-47-44-41-38-35-33-29-27
  - 10 nageurs ou 10 relais : 59-52-47-44-41-38-35-33-29-27
  - 9 nageurs ou 9 relais : 52-47-44-41-38-35-33-29-27
  - 8 nageurs ou 8 relais : 47-44-41-38-35-33-29-27
  - 7 nageurs ou 7 relais : 44-41-38-35-33-29-27
  - 6 nageurs ou 6 relais : 41-38-35-33-29-27
  - 5 nageurs ou 5 relais : 38-35-33-29-27
  - 4 nageurs ou 4 relais : 35-33-29-27
  - 3 nageurs ou 3 relais : 31-29-27
  - 2 nageurs ou 2 relais : 29-27
  - 1 nageur ou 1 relais : 27
  
- Le nageur disqualifié en préliminaires n'a pas de point.
- Le nageur qui ne se présente pas au départ d'une épreuve de préliminaire n'a pas de point.
- Le nageur en finale qui déclare forfait ou ne se présente pas au plot de départ ou est disqualifié aura les points de la 13<sup>e</sup> place et moins selon leur classement en préliminaires.

**J) POINTAGE NATATION EN EAU LIBRE**

- Pointage pour les 38 meilleurs nageurs dans les épreuves finales par le temps :  
68-59-52-47-44-41-38-35-33-31-29-27-26-25-24-23-22-21-20-19-18-17-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1
- Pointage pour les épreuves où il y aurait 12 nageurs et moins d'une épreuve individuelle ou 12 équipes de relais et moins.
  - 12 nageurs ou 12 relais : 68-59-52-47-44-41-38-35-33-31-29-27
  - 11 nageurs ou 11 relais : 68-59-52-47-44-41-38-35-33-29-27
  - 10 nageurs ou 10 relais : 59-52-47-44-41-38-35-33-29-27
  - 9 nageurs ou 9 relais : 52-47-44-41-38-35-33-29-27
  - 8 nageurs ou 8 relais : 47-44-41-38-35-33-29-27
  - 7 nageurs ou 7 relais : 44-41-38-35-33-29-27
  - 6 nageurs ou 6 relais : 41-38-35-33-29-27
  - 5 nageurs ou 5 relais : 38-35-33-29-27
  - 4 nageurs ou 4 relais : 35-33-29-27
  - 3 nageurs ou 3 relais : 31-29-27
  - 2 nageurs ou 2 relais : 29-27
  - 1 nageur ou 1 relais : 27
- Le nageur qui déclare forfait ou qui ne se présente pas au départ ou qui ne termine pas son épreuve selon les règles n'a pas de point.

**K) EXCLUSION**

Les nageurs génériques en piscine et eau libre ayant le brevet Sport Canada(Senior) ou identifiés « Excellence » par la fédération de natation du Québec.

Les PARANAGEURS ayant le brevet Sport Canada (Senior).

Aucune exclusion pour les nageurs OSQ.

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de :

Médailles d'or : 68

Médailles d'argent : 68

Médailles de bronze : 68

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs

**PROGRAMME DES ÉPREUVES – NATATION EN PISCINE**

**PREMIÈRE JOURNÉE : 31 juillet 2012**

<b>Session : Séries éliminatoires</b>	<b>Session : Finale</b>
Préliminaires : femmes – épreuves 1 à 13 (impairs) Préliminaires : hommes – épreuves 2 à 14 (pairs)	Finales : femmes – épreuves 1 à 13 (impairs) Finales : hommes – épreuves 2 à 14 (pairs)

FEMME	ÉPREUVES	CATÉGORIES	HOMME
1	200m papillon	Né 1996 à 2000	2
3	50m libre	Né 1996 à 2000	4
5	50m libre(OSQ)	Né en 1991 et après	6
7	50m libre (paranageur)	Né 1994 à 2000	8
9	100m Q.N.I.	Né 1996 à 2000	10
11	200m brasse	Né 1996 à 2000	12
13	50m dos	Né 1996 à 2000	14

**DEUXIÈME JOURNÉE : 1 AOÛT 2012**

<b>Session : Séries éliminatoires</b>	<b>Session : Finale</b>
Préliminaires : femmes – épreuves 15 à 25 (impairs) Préliminaires : hommes – épreuves 16 à 26 (pairs)	Finales : femmes – épreuves 15 à 25 (impairs) Finales : hommes – épreuves 16 à 26 (pairs)

FEMME	ÉPREUVES	CATÉGORIES	HOMME
15	200m libre	Né 1996 à 2000	16
17	50m brasse	Né 1996 à 2000	18
19	50m dos (OSQ)	Né en 1991 et après	20
21	50m dos (paranageur)	Né 1994 à 2000	22
23	400m Q.N.I.	Né 1996 à 2000	24
25	50m papillon	Né 1996 à 2000	26

**TROISIÈME JOURNÉE : 2 AOÛT 2012**

<b>Session : Séries éliminatoires</b>	<b>Session : Finale</b>
Préliminaires : femmes – épreuves 27 à 35 (impairs) Préliminaires : hommes – épreuves 28 à 36 (pairs)	Finales : femmes – épreuves 27 à 35 (impairs) Finales : hommes – épreuves 28 à 36 (pairs)

<b>FEMME</b>	<b>ÉPREUVES</b>	<b>CATÉGORIES</b>	<b>HOMME</b>
27	400m libre	Né 1996 à 2000	28
29	200m dos	Né 1996 à 2000	30
31	50m brasse (OSQ)	Né en 1991 et après	32
33	50m brasse (paranageur)	Né 1994 à 2000	34
35	200m Q.N.I.	Né 1996 à 2000	36

**QUATRIÈME JOURNÉE : 3 AOÛT 2012**

<b>Session Préliminaire</b>	<b>Session Finale</b>
Préliminaires : femmes – épreuves 37-39 et 42 Préliminaires : hommes – épreuves 34-40 et 43 Préliminaires : mixte – épreuve 41 (bassin hommes)	Finales : femmes – épreuves 37-39 et 42 Finales : hommes – épreuves 38-40 et 43 Finales : mixte – épreuve 41

<b>FEMME</b>	<b>ÉPREUVES</b>	<b>CATÉGORIES</b>	<b>HOMME</b>
37	4 X 50m relais libre	Né 1996 à 2000	38
39	100m libre (paranageur)	Né 1994 à 2000	40
	4 X 50 m relais libre mixte (OSQ)	Né en 1991 et après	41
42	4 X 50m relais Q.N.	Né 1996 à 2000	43

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.

PROGRAMME DES ÉPREUVES – NATATION EN EAU LIBRE

PREMIÈRE JOURNÉE AM : 1 AOÛT 2012

FEMME	ÉPREUVE	CATÉGORIE	HOMME
101	2 kilomètres	Né 1995 à 1997	102

PREMIÈRE JOURNÉE PM : 1 AOÛT 2012

FEMME	ÉPREUVE	CATÉGORIE	HOMME
103	2 X 500m relais libre	Né 1995 à 1997	104
105	2 X 500m relais libre mixte	Né 1995 à 1997	

DEUXIÈME JOURNÉE PM : 2 AOÛT 2012

FEMME	ÉPREUVE	CATÉGORIE	HOMME
106	5 kilomètres	Né 1995 à 1997	107

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur des Jeux du Québec régionaux et **SPORTSQUÉBEC**.